

Du registre aux délibérations du **CONSEIL COMMUNAL**, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 13 février 2025

Présents :

OBJET : Enseignement communal – COPALOC — Composition — Désignation des représentants du pouvoir organisateur.

LE CONSEIL, réuni en séance publique,

Vu le décret du 6 juin 1994 portant statut du personnel subsidié de l'enseignement officiel subventionné, et spécialement ses articles 93 à 96 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 septembre 1995 pris en exécution du décret susvisé ;

Attendu qu'il y a lieu de renouveler la Commission paritaire locale de Brugelette et de désigner à cet effet six représentants du pouvoir organisateur ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

D E C I D E (avec 7 voix pour, 6 voix contre) :

1.- Sont désignés en qualité de représentants du pouvoir organisateur les mandataires communaux suivants :

- Madame Isabelle LIEGEOIS, Bourgmestre
- Madame Cindy SIRAUT, Echevine de l'Enseignement
- Madame Karolina KOWALSKA, Directrice Générale
- M. Raoul ROLIN, Président du CPAS ??
- M. , Echevin Conseiller communal ??
- M , Conseiller communal ??

2.- La présidence de cette commission sera exercée par Madame Cindy SIRAUT, Echevine de l'Enseignement.

3.- Sera adjoint à la commission en qualité de conseiller technique qui assiste en cas de besoin et à titre consultatif :

- Monsieur Olivier DIVRY , Directeur de l'école communale.

En séance à Brugelette, date que dessus.

PAR LE CONSEIL,

La Directrice générale,

(s) K. KOWALSKA

La Présidente,

(s) I. LIEGEOIS

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA

La Bourgmestre,

Isabelle LIEGEOIS